



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusés :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2017
2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 25'000.- pour l'acquisition de la parcelle agricole no 2595, de 2'499 m2, située sur la route de Presinge
3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 98'600.- destiné à des travaux de sécurisation du site des dépendances de la Ferme Gallay, parcelle 2552
4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 21h25, suite à l'exposé effectué en préambule par le bureau d'architectes Apaar et par des représentants des coopératives sur la mise en place du PLQ lié au projet de développement villageois. Il excuse l'absence de MM. Beausoleil et Coppo.

1. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 25'000.- pour l'acquisition de la parcelle agricole no 2595, de 2'499 m2, située sur la route de Presinge

M. le Maire rappelle qu'en 2016 il avait déjà évoqué le désir de l'Hoirie Gally de vendre à la Commune cette parcelle située avant la déchetterie, jouxtant celle du projet villageois. Il n'était pas possible alors de l'acquérir en raison des lois qui régissent les terrains agricoles et qui interdisent la vente de lots de plus de 2'500 m2 à des non-agriculteurs. Or, les mensurations ont été reprises et cette parcelle est finalement de 2'499 m2, donc achetable par la Commune.

Ce terrain permettrait de réaliser le bassin de rétention d'eau souhaité dans le PLQ en cours ainsi qu'un cheminement piétonnier en continuité du projet du développement villageois, argument qui a favorisé l'approbation du service de l'agriculture. Il restera propriété de la Commune et ne rentrera pas dans le périmètre du DDP. Le prix d'achat est conforme à la législation.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal décide par 8 oui et 1 abstention :

1. D'autoriser le Maire à acquérir la parcelle No 2595 de la commune de Presinge, sise à la route de Presinge, de 2'499 m2, propriété de l'Hoirie Gally, pour un montant de 25'000.- F.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **25'000.- F** en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose d' :
un montant de 19'992.- F pour l'acquisition de la parcelle
un montant estimé à 4'100 F pour les frais d'actes et autres droits, selon le devis établi le 26 juillet 2017 par Me P. Bonnefous.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Presinge, dans le patrimoine financier.
5. De demander l'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.

3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 98'600.- destiné à des travaux de sécurisation du site des dépendances de la Ferme Gally, parcelle 2552

M. le Maire dit que ce projet de délibération fait suite à la présentation en juin dernier par M. Haidinger. Comme proposé alors, une visite sur site sera organisée prochainement pour tous les conseillers intéressés. La décision sur la réalisation de la rénovation des bâtiments sera discutée en commission.

Le chantier du Poney Club de Presinge (PCP) arrive à son terme et il est nécessaire de sécuriser les lieux après le départ des ouvriers dans l'attente du début des travaux opérés sur les bâtiments communaux, de réaliser quelques travaux préliminaires pour, notamment, délimiter le périmètre par rapport au PCP. Les soumissions ont été demandées aux entreprises qui sont déjà sur place, par esprit de rationalisation. Il s'agit principalement de bloquer complètement l'accès à ces bâtiments, de couper l'eau et l'électricité, de démolir l'avant toit côté PCP le long du chemin, pour éviter tout accident, particulièrement avec la présence de nombreux enfants aux alentours.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité :

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de **98'600 F** destiné à des travaux de sécurisation du site et à quelques travaux préliminaires sur les bâtiments des Dépendances de la Ferme Gallay.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte 95-31407.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Maire rappelle les modalités pour exercer le droit d'opposition octroyé aux Conseils municipaux aux décisions du FI et cite celles prises le 21 juin 2017, dont le détail a été communiqué par courrier électronique :

- octroi, en 2018, par le FI, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- participation 2018 du FI au financement du Bibliobus (Fr. 670'000.-) ;
- participation du FI au financement 2018 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses (Fr. 1'000'000.-) ;
- participation du FI au financement 2018 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses (Fr. 300'000.-) ;
- participation du FI au co-financement 2018 de la relève sportive (Fr. 450'000.-) ;
- participation du FI au financement d'investissements informatiques généraux (Fr. 1'000'000.-) ;
- participation 2018 du FI aux charges de fonctionnement du GIAP (Fr. 7'000'000.-) ;
- octroi, en 2018, par le FI, d'une subvention à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour ses charges de fonctionnement (Fr. 2'500'000.-)

5. Informations de la Mairie

Nominations des président-e-s et vice-président-e-s du local de vote pour 2018

M. le Maire demande si les personnes officiant en 2017 sont d'accord de reconduire leur engagement pour 2018 et précise qu'il y aura 7 dates de votations populaires et/ou élections. Les trois conseillers présents, MM. Durafour, Loup et Thorens, confirment la reprise de leurs charges. M. Coppo sera contacté pour connaître sa décision. Le Conseil municipal en sera informé lors de la prochaine séance.

Assainissement Rte de la Louvière (tronçon ancienne déchetterie - Ch. des Cordonnères)

Un léger dépassement du crédit voté par l'ancienne législature pour le remplacement de ces collecteurs à la route de la Louvière a été constaté et une délibération pour le couvrir devra être approuvée lors de la prochaine séance. Ce dépassement est toutefois « couvert » par des recettes de tiers n'apparaissant pas dans la délibération.

Nouvelles normes comptables MCH2

En raison du passage aux nouvelles normes comptables fédérales MCH2 pour la présentation du budget 2018, une aide a été sollicitée auprès du bureau fiduciaire et un dépassement du budget pour ce poste est annoncé.

Commissions

Un changement de présidence au sein de la commission des routes est annoncé : M. Ackermann reprend le rôle de M. Thorens. Il est rappelé aux conseillers que ces changements de postes dans

les commissions doivent impérativement être annoncés lors des séances plénières avant d'être effectives.

Travaux 2-10 Cordonnieres

Ce chantier arrive à son terme. La mise en route du PAC et de la géothermie est prévue le lundi 18 septembre, il restera quelques finitions extérieures, quelques retouches chez les locataires, les volets et les toiles solaires.

L'Exécutif tient à souligner l'excellent travail de l'architecte D. Peccoud qui a réussi à tenir les délais et les coûts dans cet ouvrage conséquent.

M. Carrat signale que l'Exécutif a reçu copie du courrier adressé à la Régie du Rhône par les locataires qui demandent une baisse de leur loyer pour la durée des travaux. Cette requête les a surpris, d'une part, parce que deux séances d'explications avaient été organisées avant le début des travaux et que les loyers seront bloqués pendant deux ans et, d'autre part, parce que parmi les signataires figuraient deux conseillers municipaux. **MM. Loup et Thorens** donnent les raisons qui les ont motivés à se joindre aux autres locataires.

Rénovation de la mairie

M. le Maire indique qu'il y a eu quelques soucis avec les soumissions pour les aménagements extérieurs et que finalement le dossier a été retiré au bureau d'architectes paysagers Henchoz. Le problème est survenu en raison d'une plus-value demandée de plus de Fr. 50'000.- sur le devis initial. L'Exécutif se chargera donc du dossier et du suivi des travaux.

D'autres surprises sont apparues, notamment concernant les dalles qui n'avaient pas l'épaisseur attendue et qui ont dû être refaites, générant des coûts supplémentaires. Cependant, pour l'heure, le devis général est maintenu et l'Exécutif surveille les décisions de l'architecte pour éviter qu'il récupère sur d'autres postes et lime sur la qualité des matériaux.

Agenda

- 14.09.17 : Atelier participatif Développement villageois
- 15.09.17 : Conférence Emaua
- 19.09.17 : Sortie des Aînés
- 30.09.17 : Concert Amélie Daniel
- 06.10.17 : Balade littéraire
- 08.10.17 : Concert Claude Schaeppi Borgeaud
- 30.10.17 : Séance du CM, présentation du budget 2018
- 03.11.17 : Soirée CM à La Revue

M. le Maire tient à remercier Mmes Spinedi, Velati Thiriet et M. Durafour pour l'encadrement de la Sortie des Jeunes le 2 septembre, ainsi que Mme Spinedi pour l'organisation du voyage du Conseil municipal en Islande.

Groupement intercommunal de lutte contre les sinistres de Puplinge et Presinge

M. Carrat rapporte qu'une séance constructive s'est tenue à Puplinge le 4 septembre ayant comme but principal l'établissement du budget 2018, premier pour ce groupement. Mme Radice et M. Thorens étaient également présents. Il mentionne avec plaisir l'inscription de 15 nouvelles recrues (dont une de Presinge) suite aux Portes ouvertes de ce printemps. D'autre part, un service de piquet incluant les communes de Meinier, Gy, Jussy, Presinge et Puplinge se met en place et permettra un tournus de 12 semaines pour les sapeurs. **M. Thorens** remercie Mme Radice et le secrétaire général de Puplinge, M. Arter, pour la rédaction du procès-verbal de cette réunion.

6. Propositions individuelles et questions

M. Thorens souhaiterait connaître les postes qui ont été supprimés dans le cadre du PLQ du développement villageois dont il a été question lors de la présentation qui a précédé la séance du CM. **M. le Maire** lui répond qu'un récapitulatif détaillé sera distribué à tous les conseillers d'ici la fin de la semaine afin qu'ils puissent avoir une vue d'ensemble complète.

Mme Spinedi estime que les informations qui remontent au CM sont lacunaires et insuffisamment précises et souhaite que les architectes en soient informés. **M. le Maire** rétorque que cette demande a déjà été faite et une communication meilleure et plus fréquente va être instaurée désormais.

Il ajoute, en réponse à l'interrogation de **M. Thorens**, que les nouvelles règles régissant les PLQ exigent des études plus élargies que le périmètre concerné, comme par exemple les modes de chauffage à distance. Il est à noter que parallèlement les SIG financent une étude plus globale dans le cadre de SIG 2020.

Concernant le Rapport administratif 2016, **M. Durafour** regrette qu'il n'y ait pas eu de demande de relecture comme l'an dernier et que les photos des manifestations qui ont été transmises n'aient pas été utilisées. Il lui est répondu que les textes ont été relus par plusieurs personnes de l'administration et que les images reçues n'étaient pas de qualité suffisante pour être mises dans le document.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire :